

Règlement du Blocus Citoyen

Je soussigné(e), participant(e) au Blocus Citoyen organisé par les JEUNES CDH ASBL au Café Citoyen Rue des deux églises 45, 1000 Bruxelles déclare avoir lu et agréer aux conditions des participation établies dans le présent règlement.

Art. 1. La participation au Blocus Citoyen est entièrement gratuite et aucune participation financière ne me sera réclamée. Le blocus citoyen est ouvert de 8h à 20h chaque jour.

Art 2. Je m'engage à réserver sur le site www.jeunescdh.be/blocus une place pour les jours où je viens étudier au Café Citoyen. Au vu du nombre de place limitées, si je réserve une place et que je suis en retard de plus de 3h, **je perds mon droit de participation au blocus citoyen, toutes mes réservations futures sont annulées.**

Art 2 bis. Une fois par blocus, je peux me désinscrire d'une journée au moins 24h à l'avance sans perdre mon droit futur à la participation

Art. 3. Je m'engage à adopter un comportement correspondant à une ambiance studieuse au sein du café citoyen:

- j'écoute ma musique uniquement dans des écouteurs ou dans un casque dont la musique ne s'entend pas de l'extérieur afin de ne pas déranger d'autres étudiants ;
- je ne regarde pas de films ou de séries ;
- je ne discute pas ni ne téléphone en dehors des heures de pauses
- Mon gsm est en silencieux complet toute la journée

Art. 4. Les pauses - 10 minutes de pause sont prévues par heure, entre les heures 50 et pile. Autant que possible, il serait appréciable d'essayer au maximum de concentrer les allers et venues pendant ces dix minutes pour éviter de déranger les autres étudiants.

Art 5. Les repas - Snacks, fruits, eau plate et café sont disponibles toute la journée. Si vous souhaitez d'autres boissons ou snacks, vous pouvez les apporter avec vous. Un frigo est à votre disposition pour y laisser au frais des tupperware ou des boissons. Un repas léger est prévu entre 12h30 et 13h30. Il est indispensable de prévenir de tout régime alimentaire particulier.

Art 6. Activité - Une activité pédagogique ou citoyenne par jour d'une heure maximum est prévue entre 16h et 17h à laquelle tous sont requis de participer (méthodologie, activité de relaxation, ...)

Le participant,

_____ (Prénom et NOM)

X Signature _____